

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 30 mai 2016

1.- Appel

Il est 20h20 lorsque M. Philippe Widmer, président du conseil général ouvre la séance dans une salle de l'Orif. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

18 membres sont excusés, 14 sont absents, Mme Nathalie Henry Cornamusaz a démissionné.

2.- Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2015

Le PV est accepté à l'unanimité après une demande de correction au point 4, ligne 3: le local mentionné est un local de réception et non de découpe.

3.- Assermentation

MMES Julie Roulier, Sylvie Pugliese, Lise Britsch, MM Daniel Roulier et Maico Sandiano sont assermentés.

83 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

4.- Préavis 2016-01. Réponse à l'amendement No1 du projet de salle polyvalente adopté le 5 octobre 2015.

Notre président, vu l'importance des enjeux, rappelle les règles et la procédure pour un bon déroulement de la séance. Il informe que les 3 amendements, à cause de leurs implications les uns avec les autres, seront présentés à la suite, ainsi que les rapports de la commission. Puis ils seront soumis à discussion et au vote l'un après l'autre.

Notre syndic va se récuser durant toute la durée des débats à cause du débordement sur sa parcelle du projet d'élargissement de l'amendement 1.

M.Christian Pellaux Vice-syndic le remplace et commence par évoquer les investissements qui attendent la commune lors de la prochaine législature :

- Chemin de Calamin à sécuriser et rénover en collaboration avec AGGLOY en 2017-18 pour un coût estimé à Fr 700'000.- .

- Giratoire de l'Orif en 2019, avec accès pour les bus et sécurité pour les piétons pour une participation de Fr 170'000.- pour Pomy.

- Mobilité douce entre les deux giratoires (Orif-Pomy) avec subsides, montant à chiffrer.

- La Ruelle et son sous-sol méritent une réfection : conduites fatiguées et tubes à poser.

Les charges à venir, dont les constructions scolaires à Yvonand qui comprennent une salle de gym triple, vont augmenter pour notre commune.

Actuellement nous payons Fr.112'000.- par année pour l'instruction publique et Fr. 100'000.- pour l'accueil de jour. Attention à ne pas trop charger le bateau. Une augmentation d'impôts est probable dans le courant de la législature, indépendamment de l'agrandissement de la grande salle.

Il rappelle les points clés du **préavis No1**

- Le projet de grande salle accepté le 5 octobre 2015 entre dans le plafond d'endettement, ce qui n'est pas le cas avec l'amendement No1 qui le fait dépasser de Fr. 230'000.-.

- Le projet déborde sur le propriétaire voisin qui ne souhaite pas vendre mais se soumet volontiers à un échange.

- Le coût de la salle augmente de Fr. 831'600.-

- Le coût du chauffage sera également plus conséquent.

- Une augmentation estimée à trois points d'impôt sera nécessaire.

- Nous ne sommes pas certains de pouvoir concrétiser un échange de terrain.

- Le plafond d'endettement étant atteint, il faudra attendre pour concrétiser l'objet.

- Une salle de gym triple est sur le point de voir le jour à Yvonand.

Points-clés du **préavis No2** :

- Utilité de ce local proche de la scène pour la fanfare, mais également pour les acteurs de théâtre ou les enfants attendant entre les numéros.
- Utilisation de ce local comme abri PC.

Nous avons encaissé une somme de Fr. 413'225.- auprès des nouvelles constructions dans le but de créer un abri PC commun. Selon la loi, cet abri peut tout à fait être utilisé comme local de répétition. Autre avantage : le canton a prévu de récupérer cet argent auprès des communes dans les années à venir. C'est donc le moment opportun pour utiliser ce fonds.

Points-clés du **préavis No3**

- Possibilité pour la commune de s'enrichir d'un commerce de proximité, de voir le retour de la Poste ou la possibilité d'un salon de coiffure ou autre....
- Bel effet architectural.

Notre président donne la parole à la commission.

Mme Perritaz nous présente un magnifique power point qui met en opposition les + et les – des amendements :

Amendement No1(agrandissement de la salle de 4 m.).

Points + : satisfaire la FSG Pomy, permettre la pratique de sports en salle tels que le volley et le basket, augmenter son volume et ses espaces de rangement, création possible d'un local dans les combles.

Points - : échange de terrains (200 m de terrain constructible, parcelle de M.Yves Pellaux contre env. deux hectares de terrain agricole), augmentation de trois points d'impôt, investissements futurs menacés, coût supplémentaire en limite du plafond d'endettement.

Amendement No2 (création d'un local de répétition – abri PC) :

Points + : satisfaire la fanfare, création d'un abri PC, utilisation du fonds de réserves PC, répondre aux besoins de nouvelles sociétés.

Points - : Vente de 180 actions de Romande Energie, Coût supplémentaire de Fr.297'000.-

Amendement No3 (Suppression du local commercial).

Points + : économie de Fr. 450'000.-, pas de souci de location.

Points - : on supprime la possibilité : du retour de la Poste, d'une vie de village renforcée, de la possibilité de promouvoir les produits du terroir.

Mme Marion Marty lit de rapport de majorité de la commission ad'hoc favorable à l'amendement No1.

M.Jean-François Ballif lit le rapport de minorité de ladite commission qui nous encourage à refuser l'amendement No1.

M.Francis Gruet au nom de la commission ad'hoc dit que la commission de gestion est favorable à la vente de 180 actions de la Romande Energie et nous encourage à accepter l'amendement No2.

M.Pierre-Henri Burdet au nom de la commission ad'hoc demande au Conseil de maintenir le local commercial à condition que l'agrandissement de la salle soit refusé, car dans ce cas il faudrait repousser la création du local.

Notre Président ouvre les débats. Il rappelle les règles pour un débat bien régulé et précise qu'un vote à bulletin secret peut être demandé et obtenu si 20% des membres présents le souhaitent.

M.Francis Gruet : Si une augmentation de 3 points d'impôt sur un montant communal annuel de Fr 10'000.- correspond bien à Fr 440.- il tient à préciser que dans le cas où les totaux (Commune et Canton) s'élèveraient à Fr 10'000.-, le montant s'élèverait à Fr 140.-

M.Gilles Vulliemin : Pourquoi la vente des actions est-elle affectée à l'amendement No2 ? Et pourquoi ne pas construire deux grandes salles à Yvonand et une à Pomy ? Et qui décide de la taille de la salle ?

M.Christian Pellaux : Les Fr.400'000.- n'existent pas sur un compte, ils doivent être empruntés mais ne peuvent être affectés qu'à un projet de PC.

Mme Sandra Duchamps : les trois salles de gym sont nécessaires à Yvonand. Une des salles ne peut être rénovée d'où la nécessité d'une simple et d'une triple. Ce ne sera pas une VD6 comme aux Isles mais de 3 VD1 « collées ». Yvonand souffre d'un manque de salles (180 périodes à placer sur 58 plages possibles).

M.Denis Roulier : Il n'y avait pas une grande marge de manoeuvre avec le premier projet, quelle est-elle avec l'amendement No1 ?

M.Christian Pellaux : Il n'y en a pas. Par contre on constate un dépassement. C'est pour cela que la Municipalité est contre. De plus dans un futur proche, les cautionnements des associations telles l'ASIYE seront intégrés au plafond d'endettement des communes.

Mme Léa Kiener : Des enfants d'autres villages viennent à la gym. Ne serait-il pas possible de leur demander une participation ? Et AGGLOY ? ou des locations ?

M.Christian Pellaux : Les communes participent par l'ASIYE. AGGLOY ne concerne que les transports. Quant à louer la salle, ce ne sera possible que le soir. Pour les villages : Cronay a investi un million pour rénover la sienne, Cuarny n'en a pas, Ursins gère la sienne. C'est un problème propre à chaque village.

Mme Johanne Pelet : Avez-vous demandé des sous au Fonds pour le sport et à la loterie ?

Mme Sandra Duchamps : Oui ils vont entrer en matière, mais pour les équipements.

M.Francis Gruet confirme qu'ils n'entrent pas en matière pour l'immobilier.

M.Didier Cornamusaz : La commune a-t-elle d'autres actions à vendre ?

M.Christian Pellaux : Elle a encore 300 actions mais qui sont conventionnées et ne peuvent être vendues qu'à d'autres communes.

M.Jacques-Emile Henry : A-t-on demandé à la Romande Energie si elle baissait les coûts dans le cas où nous ferions un toit photovoltaïque ?

M.Christian Pellaux : Il y a eu une étude à ce sujet mais peu intéressante.

M.Yvan Débieux : Le photovoltaïque est subventionné, mais l'équipement de base est plus cher et doit être financé par le constructeur. Donc pas de rentrée d'argent de ce côté-là.

M.Jean-Claude Cornamusaz : Pourquoi le montant de la vente des actions est-il affecté à l'amendement No2 et pas à un autre.

Notre Président : C'est pour être en contrepartie de l'abri PC. Le fonds PC ne peut pas être affecté à autre chose.

M.Sébastien Roulier : Avez-vous fait un appel d'offre avant ou vous êtes-vous adressés à n'importe quel bureau de requins ?

M.Christian Pellaux : Nous avons choisi ce bureau qui est spécialisé dans la construction d'écoles et qui est surtout connu pour ne pas dépasser les devis. Ils viennent d'obtenir, dans un tout autre registre, un mandat pour l'agrandissement de Cointrain.

M.Gilles Vulliemin : Si la location du local de vente est estimée à Fr. 2000.- par mois, il faudra vendre énormément pour s'en sortir. Que pense faire la commune pour soutenir un tel projet ? Pas facile d'être rentable au début, pour exemple la nouvelle fromagerie. Quelle somme devra être mise pour l'accueil de la petite enfance ?

M.Christian Pellaux : Le montant de Fr 2000.- n'a jamais été articulé. Le local est avant tout un argument pour faire revenir la Poste. La Commune va apporter son aide c'est sûr aux futurs repreneurs, c'est à négocier, de même que la location pour l'accueil de jour.

M.Jérôme Richardet : Quel impact si on accepte le local abri PC et pas le local de vente ?

M.Christian Pellaux : C'est sûr que l'économie de Fr 450'000.- ne serait pas réalisée en plein, car il faudrait créer une étanchéité. Cela créerait une sorte de verrue qui dépasserait du sol d'un mètre environ.

M.Hervé Billaud : On parle de location pour l'Accueil de jour et l'ASIYE. Qu'en est-il de la fanfare et de la gym ?

M.Christian Pellaux : Les sociétés locales ne paient pas pour s'entraîner, mais bien pour leurs spectacles. Et elles espèrent bien que ça va continuer de même.

M.Dag De Coulon : est satisfait du projet proposé par la Municipalité. Il se réjouit de la suivre et lui délègue ses voix pour les prochaines années. Il dit être pleinement rassuré d'avoir une Municipalité qui sait prendre ses responsabilités.

M.Francis Gruet : Si Yvonand prévoit une salle de gym triple, la demande est très forte et la FSG Pomy a besoin de deux salles qu'elle n'est pas sûre d'obtenir pour ses entraînements. Pomy paie Fr.4'000.- la location de salle au CPNV, mais jusqu'à quand ? Si les entraînements doivent se faire ailleurs, on a le risque que les gymnastes quittent la société de Pomy pour une autre.

Mme Sandra Duchamps : On parle beaucoup de la FSG, mais il ne faut pas oublier que la salle est utilisée par d'autres sociétés et louée tous les soirs (théâtre, musique, jeunesse ...)

M.Quentin Pellaux : Il y a largement la place pour faire du volley dans une VD1.

M.Francis Gruet : Pour la compétition, c'est la hauteur qui manque.

M.Robert Richardet : Etant membre de la commission et de la fanfare, il n'a pas d'intérêt pour une salle grande. Par contre il affirme qu'on ne regrette jamais d'avoir construit trop grand. Il demande un vote à bulletin secret.

M.Pierre-Henri Burdet : Le plafond d'endettement n'est pas malléable. Avec un projet trop ambitieux, le danger d'être stoppés avec d'autres projets est grand.

Mme Jeanne Pellaux ne comprend l'obstination à vouloir faire plus grand, alors que nous n'avons ni le terrain, ni les sous.

M.Pascal Cuhe : La FSG Pomy sera-t-elle toujours à ce niveau d'exception ? Lui-même a siégé pendant 13 ans à la Muni et les propositions de celle-ci ont toujours été approuvées et se sont avérées bénéfiques.

M.Marc Saugy : Et si on différait la construction du local commercial ?

M.Christian Pellaux : Alors il ne se fera pas car un coût différé est plus élevé et l'économie ne sera de toute façon pas de Fr.450'000.-

M.Francis Gruet : Quand le plafond d'endettement pourra-t-il être modifié ?

M.Christian Pellaux : Il y a un an il était à 6,9 millions. Il a été augmenté à 9,2 millions à titre exceptionnel suite à l'incendie de la grande salle. Il ne pourra pas être augmenté avant 5 ans.

M.Fabrice Prahin : Si on accepte l'amendement, on doit augmenter les impôts de trois points. Mais si le Conseil refuse l'augmentation, on n'avance pas.

M.Christian Pellaux : Pareil pour l'échange de terrains.

M.Alain Pellaux : A-t-on le droit de voter pour l'agrandissement ?

M.Christian Pellaux : On doit répondre à l'amendement.

Notre Président : On a le droit de voter, mais la réalisation risque d'être différée.

M.Christian Pellaux : On ne va pas entrer dans l'émotionnel, mais avec une salle plus grande nous connaissons un problème de parcage encore plus important. De plus avec une hauteur de 2mètres supérieure au projet de base, aucun doute qu'il va y avoir des oppositions. Avec une salle plus grande nous allons vers des délais plus longs.

Le vote à bulletin secret ayant été demandé, notre Président fait voter le principe : 23 voix pour, soit plus du 1/5^e des membres présents. Soumis au vote à bulletin secret l'amendement No1 est refusé par 63 voix, 19 pour et 1 blanc.

M.Christian Pellaux remercie pour ce vote et assure que la Muni va réfléchir au moyen de soutenir la FSG Pomy.

5.- Préavis 2016-02. Réponse à l'amendement No2 du projet de salle polyvalente adopté le 5 octobre 2015.

Après relecture des conclusions de la commission concernant l'amendement No2,

M.Philippe Widmer ouvre la discussion.

M. Quentin Pellaux : La taille de l'abri PC est-elle aux normes ?

M.Christian Pellaux : L'abri ne sera pas suffisamment grand pour la population de Pomy, mais l'essentiel est d'en avoir un. De plus nous pourrions acheter des places ailleurs, à Longemalle par exemple.

L'objet est soumis au vote à main levée.

Le local de répétition-abri PC est accepté par 81 voix, 1 voix contre, 1 abstention.

6.- Préavis 2016-03. Réponse à l'amendement No3 du projet de salle polyvalente adopté le 5 octobre 2015.

M.Pierre-Henri Burdet relit les conclusions de la commission sur l'amendement No3
Soumis au vote le maintien du local commercial est accepté par 72 voix, 4 non et 7 blancs.

M.Patrick Grin remercie l'assemblée pour le vote et assure que la Municipalité va s'efforcer de faire respecter le budget.

7.- Préavis 2016-04. Demande d'autorisation pour la vente de 180 actions de la société « Romande Energie »

Notre syndic de retour nous propose d'accepter la vente de ces 180 actions. Nous en avons déjà vendu 200 et les 300 restantes sont conventionnées. Nous avons bon espoir d'obtenir Fr. 180'000.- au lieu des Fr.150'000.- prévus.

M.Marc Braissant nous lit le rapport de la commission de gestion favorable à la vente.
Notre Président ouvre la discussion.

Madame Johanne Pelet : Puisque nous avons approuvé le No2, nous aurons des problèmes avec le Plafond d'endettement en disant non ici.

M.Christian Pellaux : Le 5 octobre nous avions proposé de le faire sans la vente ; avec ce sera plus confortable.

Mme Johanne Pelet : Le montant sera-t-il mis dans un fonds ?

M.Christian Pellaux : Non il servira à honorer les premières factures, d'architectes entre autres.

Soumise au vote la vente est acceptée à l'unanimité.

Porter le produit de cette vente sur un compte « réserves affectées » à la grande salle, est également accepté à l'unanimité.

8.-Information de la Municipalté.

Ce point est reporté au prochain conseil du 27 juin.

6. Divers et propositions individuelles

M.Marc-Etienne Saugy signale l'affaissement du goudron près de la grille dans la descente de la cure. Il y voit un danger pour les deux-roues.

M.Yvan Débieux : C'est déjà pris en compte. Il faut vérifier s'il n'y a pas de fuite avant de réparer.

M.Bernard Annen : Qu'en est-il de la séance Swisscom annoncée dans le dernier PV.?

M.Yvan Débieux : La séance n'était pas publique. S'il y a un souci Swisscom, merci de s'adresser directement à lui

M.Pascal Cuhe : Un affaissement du toit de la ferme Cruchet est préoccupant. Le toit a été coté mais qu'y a-t-il de prévu de plus ?

Notre Syndic : Cela fait partie du domaine privé. La bordure du toit avait été refaite il y a quelques années. La collectivité peut bien inciter à faire des travaux, mais pas obliger.

Mme Anne-Lise Roulier : La maison de feu Mme Lydiane Vulliemin a été mise deux fois à l'enquête. On a pu constater un gros trou sur la propriété. Elle se situe entre deux chemins et constitue un danger à ses yeux.

Notre syndic : La Muni avait en effet refusé le permis de construire pour le petit bâtiment trop en limite de propriété. Le propriétaire avait perdu au tribunal. Il est revenu avec le projet de tout raser et de faire deux villas. Comme il n'a pas réalisé de vente, il va peut-être modifier son projet. Pour le trou, il devrait s'agir de l'ancienne fosse à purin en principe comblée. C'est à vérifier.

Notre président clôt l'assemblée, il est 22h45. Il nous donne rendez-vous dans un mois.

Le président



La secrétaire

